

Techniques de séchages PPAM

Lundi 24 et mardi 25 février 2020 – Marsanne (26)

Objectif : s'approprier les différentes techniques de séchage et savoir concevoir son séchoir

Intervenant : Thibaud Joliet, paysan et formateur au CFPPA de Montmorot

Horaires : 9h-12h30 et 14h-17h30

Thèmes abordés :

- Comprendre les différents éléments et facteurs participant au séchage
- techniques de séchage : caractérisation plante et air, les étapes du séchage, les différents types de séchoir
- Comprendre la place du séchage dans la qualité du produit fini « plantes à tisane »
- Exercice de reconnaissance et de qualification d'échantillons.
- Orienter son système de séchage en cohérence avec son exploitation
- Analyse d'une étude comparative de systèmes de séchage par déshumidification – faire émerger les limites économiques, énergétiques et écologiques des systèmes de séchage.
- Méthodologie pour dimensionner son installation en liens avec ses besoins pour la transformation et la vente en l'état
- Travail en sous-groupe sur le dimensionnement, les choix techniques (matériaux, système ...), le plan du séchoir, la liste des fournitures et matériaux, le plan d'exécution.
- Mise en commun des travaux et validation d'un plan définitif par porteur de projet.

Cette formation est ouverte à l'ensemble des adhérents SIMPLES – 15 places

- Adhésion « formations » demandée si vous n'êtes pas déjà adhérent SIMPLES (15 €).
- 15 places pour les personnes éligibles à VIVEA. (Participation prise en charge par le fond de formation)
- 5 places maximum pour les personnes non éligibles VIVEA. Participation : producteurs SIMPLES, 70 € les 2 jours – sympathisant.e.s et adhérent.e.s « formations », 150 € les 2 jours

Les demandes seront gérées par ordre chronologique d'arrivée des dossiers complets par voie postale :

- le bulletin d'inscription rempli
- un chèque de caution de 50 € (non encaissé) pour les éligibles VIVEA
- un chèque pour le paiement de la formation pour les non-éligibles VIVEA
- un chèque pour le paiement de l'hébergement
- le paiement éventuel d'une adhésion « formations » (15 €)

Éligibles VIVEA – Montant prélevé sur votre crédit formation : 280 € pour les 2 jours

Merci de bien vérifier que vous êtes à jour de vos cotisations MSA pour la prise en charge. Si vous envoyez une attestation, il faut que ce soit une attestation **spécifique « fonds de formation VIVEA »** qui contient une clé de sécurité. À éditer via votre espace MSA en ligne ou bien à demander à votre antenne MSA. Merci !

Lieu de formation, hébergement et repas

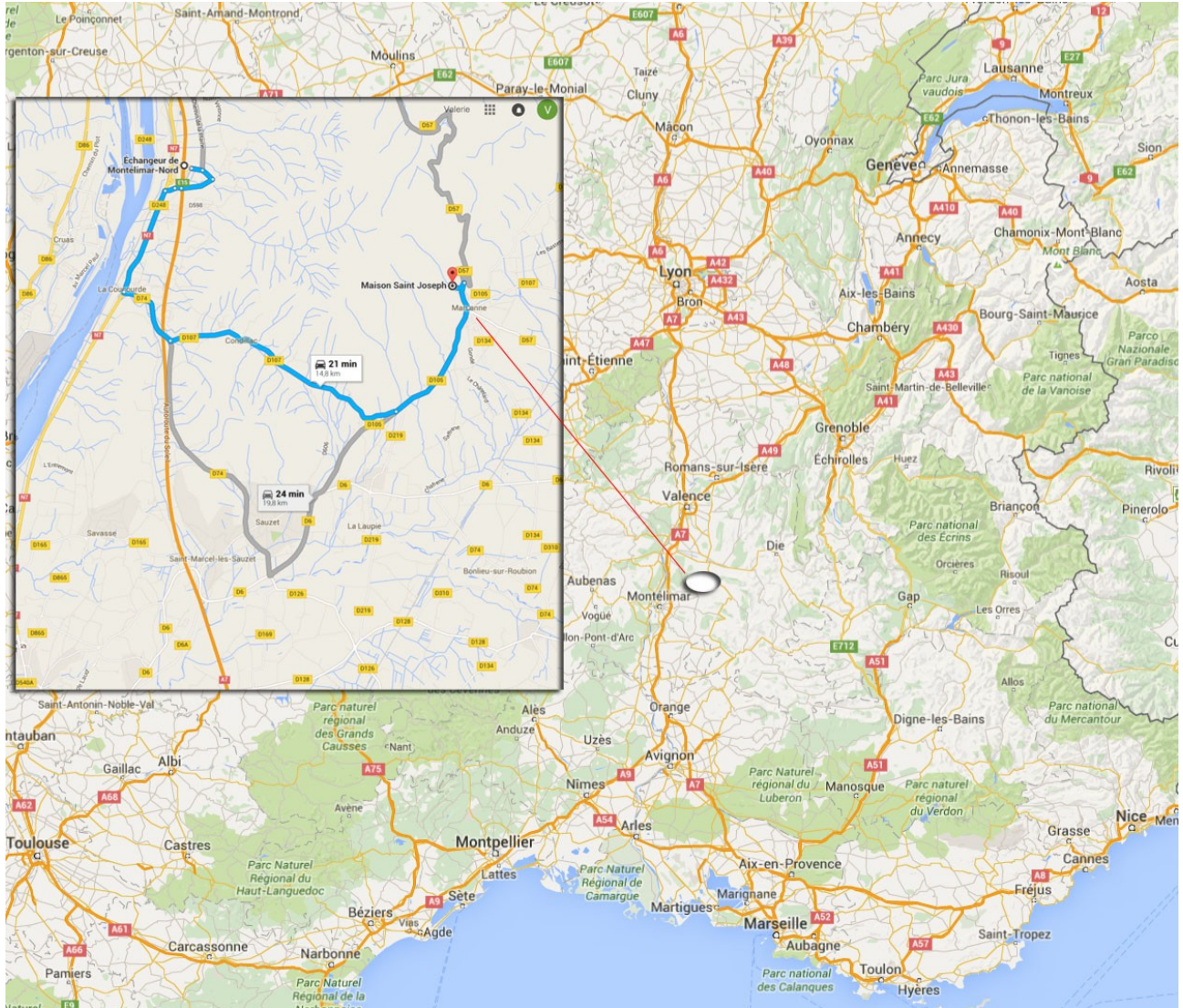
en Gîte à la maison d'accueil St Joseph 26740 Marsanne – 10 € la nuit
Pensez à amener vos draps, duvets, etc.

Le syndicat s'occupe de la réservation de la nuitée du 24 février.

Si vous arrivez la veille de la formation merci de prendre contact avec Laurence ANGUILA de la Maison d'accueil pour réserver : 04 75 90 32 50.

Repas et petits-déjeuners tirés du sac. Une petite cuisine est à notre disposition.

Plan d'accès



Contact pour inscription

Secrétariat SIMPLES

contact@syndicat-simples.org – 06 71 30 58 53

Syndicat SIMPLES - à L'Usine Vivante – 24 avenue Adrien Fayolle – 26400 CREST

simples

Tél. 06 71 30 58 53

contact@syndicat-simples.org

www.syndicat-simples.org





Bulletin d'inscription

Formation : Techniques de séchages des PPAM

Lundi 24 et mardi 25 février 2020 – Marsanne (26)

A retourner avant le 7 février 2020 au secrétariat SIMPLES :

Syndicat SIMPLES – à l'Usine Vivante – 24 avenue Adrien Fayolle – 26400 CREST
contact@syndicat-simples.org – 06 71 30 58 53

Les demandes COMPLETES seront gérées par ordre chronologique d'arrivée par voie postale.

Le nombre de places étant limité, une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à réception de votre inscription.

Adhésion « formations » – Je ne suis pas adhérent SIMPLES, je paie une cotisation « formations », et j'accompagne mon bulletin d'inscription d'un **chèque de 15 €**

Mme – M. Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : em@il :

Coût de la formation (chèque à adresser à l'inscription à l'ordre de SIMPLES) :

- Je suis producteur/sympathisant éligible VIVEA : **prise en charge complète par le fond de formation Je joins un chèque de caution de 70 € (non encaissé)**
- Je suis producteur/postulant SIMPLES et non éligible VIVEA : **70 €**
- Je suis sympathisant SIMPLES et non éligible VIVEA : **150 €**

Hébergement (chèque à envoyer avec votre inscription à l'ordre de SIMPLES) :

- Je dormirai sur place la nuit du 24 février **10 €**

Statut actuel VIVEA	Date de naissance	Pièces à fournir
<input type="checkbox"/> Éligible VIVEA installé depuis plus de 2 ans (à jour de mes cotisations MSA)		aucune
<input type="checkbox"/> Installé(e) depuis moins de 2 ans		Attestation ORIGINALE d'affiliation MSA avec la date d'installation
<input type="checkbox"/> En démarche d'installation		Attestation ORIGINALE délivrée par l'organisme accompagnateur

Je m'engage à participer à cette formation. En cas de désistement de force majeure, j'informerai le syndicat dès que possible.

Date et signature :